

Rapport du Conseil d'Administration du P.O

3 juin 1853

Le Directeur à l'honneur d'exposer au Conseil que la réunion du matériel des 4 compagnies, nécessite l'adoption des couleurs spéciales et uniformes pour chaque classe de voitures à voyageurs, il y a lieu de décider celles qui seront employées à l'avenir.

Les trois couleurs proposées sont:

Le Brun Van Dyck pour la 1ère classe.

Le Vert pour la 2ème classe.

Le bois de chêne foncé pour la 3ème classe.

Ces trois teintes sont celles qui présentent la plus grande économie d'entretien et la plus grande solidité.

Une certaine portion du matériel se rapporte déjà à ces 3 types, le brun Van Dyck est celui des voitures de 1ère classe d'Orléans et du Centre, les voitures des quatre compagnies sont toutes peintes en vert, quant au bois de chêne, il a été employé pour les voitures de 3ème classe de Bordeaux (section d'Angoulême).

Par ces motifs, le Directeur propose au Conseil l'adoption des échantillons de peinture ci-joints pour les voitures à voyageurs des 3 classes.

Le Conseil d'administration de la Compagnie, vu la proposition du Directeur développée dans le rapport ci-contre.

Vu l'avis conforme de la commission des ateliers.

Décide :

Les voitures à voyageurs seront peintes à l'avenir conformément aux échantillons qui ont été présentés à savoir :

Les voitures de 1ère classe en brun Van Dyck.

Celles de 2ème classe en vert.

Celles de 3ème classe en couleur bois de chêne foncé.

Archives nationales du monde du travail (Roubaix) C.A du 4 février au 28 octobre 1853. Référence 60 AQ 10 .